



Favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap

La constitution d'une plateforme SESSAD départemental Déficient Intellectuel - Handicap Psychique

Dans le cadre de la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous, L'Unapei 86 associée à 5 autres associations (PEP86, AADH, ABSA, APAJH, CPEAS) a été missionnée par l'Agence Régionale de Santé pour déployer sur le département de la Vienne un dispositif dont le but est de favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.

A l'issue de travaux menés par l'ARS et les 6 associations, il a été acté la constitution d'une plateforme SESSAD départemental Déficient Intellectuel/ Handicap Psychique.

L'EMAMS (Equipes Mobiles d'Appui Médico-Social) sera LE dispositif moteur au sein de cette plateforme -dispositif présenté à ce jour comme l'EMAS (équipe mobile d'appui à la scolarisation)-.

Et c'est à ce moment que Mme PRINET « entre en jeu » en tant que « coordinatrice EMAS SESSAD Départemental ».

Tout d'abord pour nous éclairer c'est quoi une EMAS ?

La circulaire du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap indique que « la finalité des équipes mobiles d'appui est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires ». C'est une équipe qui serait composée de professionnels du secteur médico-social qui vient en appui aux professionnels de l'Éducation Nationale afin d'apporter expertise et ressources nécessaire au bon accompagnement des élèves présentant des difficultés spécifiques dans le cadre de leur scolarité.



Et concrètement où en est le projet ?

La crise sanitaire a retardé la mise en place de la plateforme et les échanges entre l'ARS et les associations. De fait aujourd'hui je tâtonne, je prépare, je vais à la rencontre d'autres EMAS en attendant de rentrer dans le vif du sujet.

L'objectif est donc d'améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap, au plus près de leur lieu de vie ?

C'est ça ! l'EMAS va intervenir à la demande des écoles pour sécuriser les parcours des élèves et apporter un soutien pour les enseignants (par exemple : nous pouvons sensibiliser les professionnels au handicap et à l'utilisation de certains outils). Nous intervenons sur l'environnement et non sur la pédagogie.

Vous parler de l'équipe mobile d'appui médico-sociale, des enseignants, les familles peuvent faire appel à cette équipe ?

Seuls les professionnels de l'Education Nationale (du premier degré dans un premier temps) pourront saisir l'équipe, cependant nous devons veiller à associer les familles et ou les représentants légaux

“L'EMAS va intervenir à la demande des écoles pour sécuriser les parcours des élèves”

Pour en savoir plus, lire la circulaire du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/44755>